

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 13 Juin 2019

P.V. N° 41

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : MM. Hervé EDLER – Albert ROBAA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Traitement des feuilles de match*

- *Champions du Var 2018/2019*

DOSSIER TRANSMIS LA COMMISSION DE DISCIPLINE

U17 D2 Poule B :

BRIGNOLES / HYERES FC du 09.06.19

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{ère} parution

U17 D2 Poule B :

BRIGNOLES / HYERES FC du 09.06.19 (51263.2)

CHAMPIONS DU VAR 2018 / 2019

U19 D1 : SC TOULON 3

U19 D2 : T. USAM

U17 D1 : COGOLIN

U17 D2 : BRIGNOLES

U17 D3 : LORGUES

U15 D1 : HYERES FC 1

U15 D2 : HYERES FC 2

U15 D3 : SC NANS

U15 A 8 : POURRIERES FC

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS